



EMPREINTES DE FEMMES

État des lieux

UN PAS DE PLUS VERS L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE

des femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté



VISIONS l'accès au logement **ABORDABLE**
et **SÉCURITAIRE** dans les Laurentides!

DRFL
Réseau des femmes
des Laurentides



TABLE DES MATIÈRES

3 **Mise en contexte** : Un pas de plus vers l'autonomie économique des femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté

3 **Le Réseau des femmes des Laurentides (RFL) La référence régionale en condition féminine**

4 **Coup d'œil sur la région des Laurentides**

EMPREINTES DE FEMMES... Des femmes en quête de leur autonomie économique

Facteurs d'appauvrissement des femmes des Laurentides

6 **Revenu** : Des inégalités persistantes malgré les avancées réalisées

7 **Marché de l'emploi** : Un taux d'emploi plus faible chez les femmes et plus de travailleuses à temps partiel

8 **Marché de l'emploi** : Des travailleuses cantonnées dans quatre secteurs d'emploi

8 **État matrimonial** : L'union libre rend les femmes économiquement plus vulnérables

9 **Situation familiale** : Quand monoparentalité rime avec pauvreté

9 **Vieillir au féminin** : Plusieurs défis à prévoir

10 **L'urgence de se mobiliser par tous les moyens**

UN PAS DE PLUS VERS L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET DE PAUVRETÉ...

Les recommandations

11 **Recommandation générale no 1** : Développer des logements sociaux et communautaires abordables, sécuritaires et facilement accessibles aux femmes

14 **Recommandation générale no 2** : Soutenir la mise sur pied de maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale

17 **Conclusion** : Visons l'accès au logement abordable et sécuritaire pour les femmes dans les Laurentides!

18 **Les membres du RFL**

CRÉDITS

COMITÉ ORIENTEUR – MEMBRES DU RFL

Monique Beaulieu, La Colombe, centre de jour
Vicky Langlais, Réseau des femmes des Laurentides
Caroline Limoges, La Citad'Elle de Lachute
Brigitte Paquette, La Maison d'Ariane
Chantal Petit, Centre d'Accompagnement Personnalisé pour Jeunes Enceintes ou Mères (CAP JEM)
Chantal Racicot, Conseil central des Laurentides – CSN
Fannie Roy, La Maison d'Ariane
Myriam Tison, L'Ombre-Elle

COLLABORATION SPÉCIALE

Isabelle Marchand, Ph. D. (travail social), professeure en travail social, Université du Québec en Outaouais (Campus de Saint-Jérôme)

RÉDACTION

Vicky Langlais, Réseau des femmes de Laurentides

RECHERCHE ET MISE À JOUR DES STATISTIQUES

Monique Benoit, Ph. D. (sociologie), professeure titulaire, département des sciences infirmières, Université du Québec en Outaouais (Campus de Saint-Jérôme)

RÉVISION

Hélène Sanschagrin
Farah Wikarski, Réseau des femmes des Laurentides

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Apéro design
 Site Web : www.aperodesign.ca

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES

342, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2A2
 Téléphone : 450 431-1896
 Courriel : info@femmeslaurentides.org
 Site Web : www.femmeslaurentides.org

Cette initiative est soutenue par le

**Secrétariat
 à la condition
 féminine**

Québec 

UN PAS DE PLUS VERS L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ OU DE PAUVRETÉ

Nous sommes heureuses de vous présenter l'état des lieux **EMPREINTES DE FEMMES... Un pas de plus vers l'autonomie économique des femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté**. Il s'agit d'un état des lieux et de recommandations qui visent l'accès au logement abordable et sécuritaire dans les Laurentides, pour permettre aux femmes de reprendre le pouvoir sur leur vie.

Réalisé grâce au soutien financier du Secrétariat à la condition féminine, ce projet s'inscrit dans la continuité des réflexions collectives abordées trois ans plus tôt dans le cadre du Congrès régional EMPREINTES DE FEMMES (RFL – 2015)¹. L'événement avait réuni plus de cent-cinquante personnes issues des groupes de femmes et des groupes communautaires de divers secteurs, des organismes publics et parapublics dont le réseau de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le milieu politique, le secteur de l'emploi, et enfin les instances gouvernementales. Le congrès a fourni une remarquable plateforme d'interactions et de partage d'expertises qui ont permis de mieux comprendre la complexité des défis auxquels les femmes font face et de faire émerger des pistes de solutions concrètes à leurs problématiques.

Les partenaires de l'Entente sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région des Laurentides 2011-2015², qui avaient soutenu cette initiative, souhaitaient établir les priorités d'action d'une prochaine entente régionale à partir des pistes de solutions issues du congrès. Malheureusement, à la suite de la dissolution des Conférences régionales des élus (CRÉ) en 2015, l'entente et le financement des projets n'ont pas été reconduits et le partenariat s'est éteint. Le Réseau des femmes des Laurentides (RFL) n'a pu poursuivre seul cette démarche.

Avec ce nouveau projet, nous ouvrons la voie aux prochaines actions concertées avec les partenaires de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Laurentides.

S'outiller pour mieux agir

Ce document vise à sensibiliser, à guider et à outiller les différents éluEs ainsi que les acteurs et actrices du développement social qui ont le pouvoir d'agir pour répondre aux besoins spécifiques des femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté dans les Laurentides. Dans un premier temps, nous présenterons un état des lieux sur les conditions de vie des femmes, faisant ressortir un ensemble de facteurs ayant des impacts déterminants sur leur situation économique, mais aussi sur leur santé mentale et physique, ainsi que sur leur bien-être général. À l'étape suivante, nous proposerons deux recommandations centrées sur l'accès au logement abordable et sécuritaire.

Emboîtez le pas!

Le chemin parcouru par les femmes depuis un demi-siècle est impressionnant. Malgré cela, dans tous les pays, y compris les plus industrialisés, la route vers l'égalité femmes-hommes demeure encore aujourd'hui un enjeu de société.

Le profil que nous dressons dans ce document illustre les vécus de femmes bien réelles : leurs défis quotidiens, leurs peurs et appréhensions, mais aussi leurs espoirs que des gestes concrets améliorent leurs conditions de vie.

Il s'agit de nos mères, nos grand-mères, nos filles, nos sœurs, nos amies, nos voisines ou nos collègues de travail. C'est pourquoi nous interpellons les acteurs et les actrices du développement local et régional des Laurentides pour soutenir les femmes dans leurs efforts afin de parvenir à un avenir meilleur pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

Tout le monde tire avantage de l'égalité des chances.

Le Réseau des femmes des laurentides (RFL)

Le Réseau des femmes des Laurentides est un regroupement régional qui rassemble et représente vingt-et-un groupes et comités de femmes de la région. Il travaille avec ses membres à améliorer les conditions de vie des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes et de justice sociale. Le RFL agit politiquement, sans partisanerie, afin que les droits et les intérêts des femmes soient concrètement respectés dans des domaines comme la santé, la politique, le développement social et économique de la région.



La référence régionale en condition féminine

Depuis plus de trente ans, le Réseau des femmes des Laurentides s'assure que la réalité des femmes soit mieux connue, reconnue et prise en compte sur le plan local et régional. Ses membres agissent directement auprès des femmes en développant des initiatives pour améliorer leurs conditions de vie et pour défendre leurs droits. Des comités s'organisent et font appel aux connaissances, aux expériences et au vécu des militantes qui s'y impliquent pour développer des réflexions et agir collectivement. La reconnaissance, la promotion et le soutien de ces organisations demeurent essentiels pour permettre des avancées, pour que l'égalité de droit devienne enfin une égalité de fait.

¹ Réseau des femmes des Laurentides. (2015). Actes du congrès Empreintes de femmes : congrès régional sur la condition des femmes des Laurentides. Tenu les 14 et 15 avril 2015 au Centre des congrès Tremblant. [En ligne] <http://femmeslaurentides.org/acef/> [Version PDF] http://www.femmeslaurentides.org/wp-content/uploads/2014/11/RFL_magazine_congres.pdf

² Les partenaires de l'Entente sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région des Laurentides 2011-2015 : Secrétariat à la condition féminine, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Conférence régionale des élus des Laurentides, Forum jeunesse des Laurentides, Réseau des femmes des Laurentides

COUP D'ŒIL

SUR LA RÉGION DES LAURENTIDES



Une forte croissance démographique

Selon l'Institut de la statistique du Québec, 609 400 personnes habitaient les Laurentides au 1^{er} juillet 2017, dont 50 % étaient des femmes³. En matière de population, la région se classe au 4^e rang des dix-sept régions administratives du Québec, poursuivant une des plus fortes croissances démographiques de la province⁴. Alors que la proportion de jeunes de moins de 20 ans se situait à 21,2 % de la population en 2016, celle des aînés de 65 ans et plus représentait 17,3 % et ne cesse d'augmenter⁵.

Une économie et des territoires très diversifiés⁶

La région des Laurentides est composée de sept municipalités régionales de comté (MRC) et d'un territoire équivalent (Mirabel) qui, à leur tour, regroupent 76 municipalités.

Son vaste territoire de 20 546 km² peut être divisé en trois zones dont les caractéristiques sur le plan des dimensions environnementale, sociale et économique sont nettement distinctes : les basses Laurentides, le cœur des Laurentides et les hautes Laurentides.

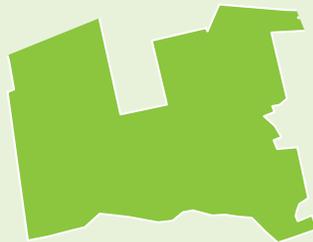
1

MRC D'ANTOINE LABELLE⁷

- La MRC est un **territoire vaste et peu peuplé**.
- On y retrouve un grand nombre de résidences secondaires.
- Les **personnes âgées de 65 ans et plus** constituent **plus du quart de la population**.
- Leur nombre devrait s'accroître de plus de 20 % durant la période 2016 à 2021.
- Plus d'un **cinquième de la population vit sous la mesure de faible revenu**.
- Le **taux de chômage** est le **plus élevé parmi les MRC de la région**.
- Près du **quart de la population de 25 à 64 ans n'a pas de diplôme**.

2

MRC D'ARGENTEUIL⁷



- Les **personnes âgées de 65 ans et plus** constituent près du **quart de la population**.
- La MRC connaît un **accroissement lent, mais constant de sa population**.
- La **proportion d'aînés** dans la population **s'accroît de façon continue**, alors que la proportion de **jeunes de 0 à 17 ans est plutôt stable**.
- La MRC compte une **importante communauté anglophone**, dont la proportion décline lentement.
- Un **cinquième de la population vit sous la mesure du faible revenu**.
- Près d'un **dixième des logements** nécessitent des **réparations majeures**.
- On compte une **proportion élevée de familles monoparentales**.

3

MRC DE DEUX-MONTAGNES⁷



- La MRC a une **population plus jeune que l'ensemble de la région** des Laurentides et que le Québec.
- La **population d'aînés augmente rapidement**, mais demeurera moins nombreuse que celle des jeunes de moins de 18 ans d'ici 2021.
- La population devrait continuer de s'accroître, mais à un rythme inférieur à celui de la région.
- La **population issue de l'immigration** demeure **peu nombreuse, mais prend de l'ampleur**.
- La MRC présente un **profil favorisé comparativement à l'ensemble de la région**. On remarque toutefois des **écarts importants entre les municipalités**, notamment pour la proportion de la **population vivant sous la mesure de faible revenu et pour l'accès au logement abordable**.

³ Institut de la statistique du Québec. (2018). Démographie. Le bilan démographique du Québec. Édition 2018. Gouvernement du Québec. (pp. 144-145). [Version PDF] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2018.pdf>

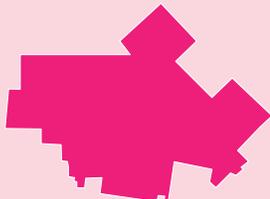
⁴ Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. (Été 2018). Laurentides – Portrait régional. (p. 4). [Version PDF] https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Laurentides.pdf

4 MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD⁷



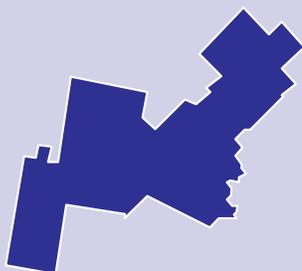
- La MRC connaît un **accroissement marqué de sa population**. Cet accroissement découle en partie du nombre de naissances plus élevé que les décès, mais surtout de la migration de jeunes familles en provenance d'autres régions.
- La **population issue de l'immigration** demeure **peu nombreuse, mais prend de l'ampleur**.
- La proportion d'ainés devrait dépasser la proportion de jeunes d'ici 2021.
- Il y a des **écarts importants entre les municipalités** pour la proportion de la **population vivant sous la mesure de faible revenu**.
- Une **proportion importante de locataires** consacre plus de **30 % de leur revenu aux dépenses pour se loger**.

5 MRC DES LAURENTIDES⁷



- Les **personnes âgées de 65 ans et plus** constituent **près du quart de la population**.
- La **proportion d'ainés** dans la population **s'accroît** de façon continue, alors que la **proportion de jeunes de 0 à 17 ans est plutôt stable**.
- On retrouve un **grand nombre de résidences secondaires**.
- Une **part importante de la population vit sous la mesure de faible revenu**.
- Le **coût du logement** n'est **pas assez abordable** pour plusieurs ménages.
- Les proportions de **personnes vivant seules** et de **familles monoparentales avec enfants** de moins de 18 ans sont les **plus élevées de la région**.

6 MRC DES PAYS-D'EN-HAUT⁷



- Les **personnes âgées de 65 ans et plus** constituent **plus du quart de la population**.
- L'accroissement de la population est en grande partie dû à la migration de personnes âgées de 45 à 64 ans.
- La **proportion d'ainés** dans la population **s'accroît** de façon continue, alors que la proportion de **jeunes de 0 à 17 ans est plutôt stable**.
- On retrouve un **grand nombre de résidences secondaires**.
- De façon générale, les **conditions économiques des aînés** sont **plus favorables que la moyenne régionale**, alors que les **conditions économiques des jeunes** sont **moins favorables**.
- Le **coût du logement** représente un **enjeu pour beaucoup de ménages**.
- La proportion de **personnes vivant seules** est la **plus élevée de la région**.

7 MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE⁷



- **MRC la plus peuplée de la région** des Laurentides en 2018. Elle a une **population plus jeune que l'ensemble de la région** des Laurentides et que le Québec.
- La **proportion d'ainés augmente rapidement**, alors que les jeunes de moins de 18 ans devraient demeurer plus nombreux d'ici 2028.
- La MRC connaît un **apport important de sa population de 85 ans ou plus en provenance d'autres MRC**.
- La **population issue de l'immigration** demeure **peu nombreuse, mais prend de l'ampleur**.
- La MRC présente un **profil plus favorisé comparativement à l'ensemble de la région**. Toutefois, on remarque **des écarts importants entre les municipalités**, notamment pour la proportion de la **population vivant sous la mesure de faible revenu**.

8 MRC DE MIRABEL⁷



- Mirabel a une **population plus jeune que l'ensemble de la région** des Laurentides et que le Québec.
- Mirabel connaît un très **fort accroissement de sa population, le plus élevé comparé aux sept MRC de la région**. Cet accroissement découle en partie du nombre de naissances supérieur aux décès, mais surtout de la migration de jeunes familles en provenance d'autres régions.
- La **population issue de l'immigration** demeure **peu nombreuse, mais prend de l'ampleur**.
- La **proportion d'ainés augmente rapidement**, alors que les jeunes de moins de 18 ans devraient demeurer plus nombreux d'ici 2021.
- Mirabel présente un **profil plus favorisé comparativement à l'ensemble de la région, surtout au niveau du revenu et de l'emploi**.

⁵ Institut de la statistique du Québec. (2017). Régions. Bulletin statistique régional – Laurentides. Édition 2017. Gouvernement du Québec. (p. 5) [Version PDF] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/15-Laurentides.pdf>

⁶ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Emploi-Québec. (2017). La région des Laurentides et ses territoires. [En ligne] <http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/regions/laurentides/la-region-des-laurentides-et-ses-territoires/>

⁷ Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides. (2018). Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques des MRC. [En ligne] <http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/donnees-sur-la-population/portraits-de-sante/> [Version PDF] Pour lire le portrait de chaque MRC et territoire équivalent de la région des Laurentides.

EMPREINTES DE FEMMES

DES FEMMES EN QUÊTE DE LEUR AUTONOMIE ÉCONOMIQUE

Le pouvoir économique des femmes demeure un enjeu majeur dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, puisqu'il est intimement lié à leur autonomie et à leur liberté de choix dans tous les aspects de leur vie. Or, dans les Laurentides comme ailleurs au Québec, les femmes sont plus pauvres que les hommes.

De nombreux facteurs d'appauvrissement

D'emblée, la participation des femmes au marché du travail est souvent compromise par des interruptions de carrière en raison de la maternité, de l'éducation des enfants et des obligations familiales. C'est bien connu, ce sont elles qui assument dans une large part la conciliation famille-travail-études, ainsi que l'aide et les soins aux proches malades ou vieillissants. En conséquence, un plus grand nombre de femmes que d'hommes occupe des postes à temps partiel, ce qui pose des enjeux importants en matière de qualité et de sécurité d'emploi, de rémunération et d'avantages sociaux. D'autre part, les emplois traditionnellement féminins sont généralement moins bien rémunérés que les emplois traditionnellement masculins. Dans ce contexte global, l'insuffisance de revenus place bien des femmes en situation de dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint, ce qui peut avoir des conséquences importantes en cas de séparation. Souvent, elles sont aussi mal préparées pour la retraite.

Les conséquences des violences faites aux femmes

À tout cela s'ajoutent les multiples formes de violences dont les femmes sont susceptibles d'être victimes au cours de leur vie, notamment de la violence conjugale pendant la relation et en post-séparation, dont les principales formes sont : physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique, ainsi que le harcèlement. Celles-ci peuvent avoir des conséquences désastreuses sur leur santé physique et mentale, sur leur sécurité et évidemment, sur leur situation financière.

Cela dit, rappelons qu'aucune femme n'est à l'abri de la violence et ce, peu importe son statut socio-économique. Lorsque des femmes issues d'un milieu plus aisé sont victimes de violence conjugale, elles en sortent bien souvent avec des conséquences importantes sur leur vie financière. Plusieurs se retrouvent endettées et fortement appauvries, suite à la violence économique qu'elles ont subie ou qu'elles subissent encore après une séparation.

Considérant la complexité des problématiques qui y sont liées, cette question fera l'objet d'un deuxième état des lieux qui sera présenté lors d'un événement régional en 2020.

Des actions pour leur permettre une reprise de pouvoir

Pour mieux comprendre la situation, nous avons dressé un portrait financier qui soulève les raisons qui amènent plusieurs femmes à vivre des difficultés économiques importantes et qui les maintiennent dans cette position.

Partant de ces constats, nous estimons qu'il est impératif d'agir à différents niveaux, d'une part pour contrer ces facteurs d'appauvrissement et d'autre part, pour permettre à celles qui sont les plus vulnérables de sortir de la pauvreté ou d'éviter d'y entrer.

Notons que les mères monoparentales, les femmes victimes de violence conjugale (incluant celles qui la vivent en post-séparation), les femmes handicapées, racisées, immigrantes et vieillissantes sont particulièrement à risque d'entrer dans ces situations de vulnérabilité où s'enchaînent les difficultés. Les intervenantes des groupes de femmes membres du Réseau des femmes des Laurentides, qui ont un point de vue privilégié sur leurs réalités socioéconomiques, savent que l'accès à un logement abordable et sécuritaire est déterminant pour leur permettre de reprendre du pouvoir sur leur vie.

REVENU : Des inégalités persistantes malgré les avancées réalisées

Au Québec, le revenu des personnes provient de diverses sources, dont l'emploi, les placements, les rentes, les pensions de retraite, les transferts gouvernementaux. Pour les femmes, le revenu d'emploi est déterminant. Il est en effet la principale source de leur revenu total et il a des répercussions sur d'autres sources de revenus dont le montant est calculé dans une large mesure à partir des gains obtenus au cours de leur vie active. Un revenu d'emploi moins élevé signifie notamment une moins grande capacité à épargner et des revenus de retraite moins élevés que ceux des hommes.

Dans toutes les régions du Québec – peu importe le groupe d'âge auquel elles appartiennent –, les femmes jouissent d'une rémunération moindre que celle des hommes et la différence s'accroît en vieillissant. Le tableau ci-dessous montre un écart marqué du salaire hebdomadaire moyen et du salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes de la région des Laurentides, qui est encore plus important que dans l'ensemble du Québec⁸.

Salaire hebdomadaire et salaire horaire moyen selon le sexe dans les Laurentides et au Québec en 2018

2018	Hommes	Femmes	Écart	
Salaire hebdomadaire moyen	1 031,17 \$	778,93 \$	252,24 \$ en moins par semaine	Laurentides
Salaire horaire moyen	27,80 \$	23,39 \$	4,41 \$ en moins l'heure	
Salaire hebdomadaire moyen	1 006,27 \$	795,31 \$	210,96 \$ en moins par semaine	Québec
Salaire horaire moyen	26,86 \$	23,90 \$	2,96 \$ en moins l'heure	

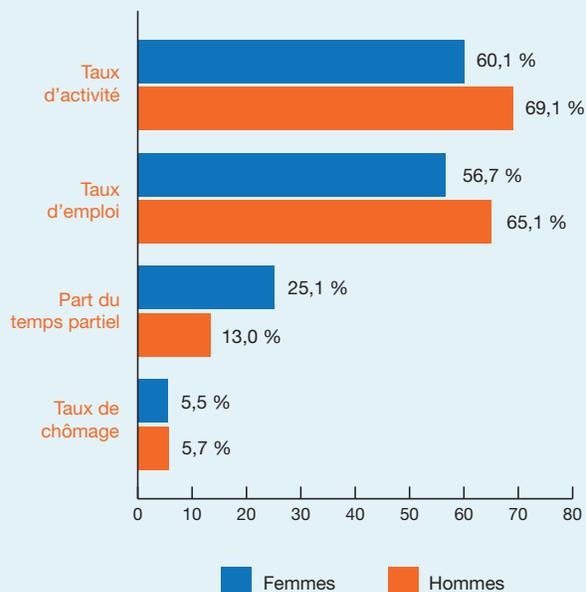
Dans toutes les municipalités régionales de comté (MRC), le revenu d'emploi médian des hommes est supérieur à celui des femmes. L'écart selon le sexe varie considérablement d'une MRC à l'autre. C'est dans celle de Mirabel qu'il est le plus marqué, alors que les femmes gagnent 32,1 % de moins que les hommes. L'écart est presque aussi prononcé dans la MRC de Thérèse-De Blainville (31,1 %). À l'inverse, c'est dans les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle que l'on note le moins de différence (18,4 % et 18,9 %, respectivement)⁹. Rappelons que ces dernières régions sont composées d'une population à faible revenu plus importante qu'ailleurs.

MARCHÉ DE L'EMPLOI : Un taux d'emploi plus faible chez les femmes et plus de travailleuses à temps partiel

Qu'elles soient mariées ou célibataires, qu'elles aient des enfants ou non, la part des femmes au

sein de la population active n'a cessé de croître au cours des cinquante dernières années. Le tableau ci-dessous montre toutefois que les femmes des Laurentides affichent des taux d'emploi moins élevés que ceux des hommes et qu'elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel, signe d'une plus grande pauvreté chez elles.

Caractéristiques du marché du travail de la population de 15 ans et plus dans les Laurentides en 2018¹⁰



Définitions

Population active : Ensemble des personnes en âge de travailler parmi la population de 15 ans ou plus et qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou non. On considère comme inactives : les personnes retraitées, les personnes qui ne sont pas disposées à travailler et les personnes qui ne sont pas activement à la recherche d'un emploi. Ce groupe comprend aussi les « travailleuses et travailleurs découragés », soit celles et ceux qui ont déclaré vouloir travailler, mais qui n'ont pas cherché de travail parce qu'ils ou elles estimaient n'avoir aucune chance de trouver un emploi convenable.

Taux d'activité : Population active exprimée en pourcentage de la population de 15 ans ou plus. Un taux d'activité élevé signifie qu'une proportion importante de la population en âge de travailler est en emploi ou activement à la recherche d'un emploi.

Taux d'emploi : Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population de 15 ans ou plus.

⁸ Institut de la statistique du Québec. (2019). Rémunération hebdomadaire et horaire des employés selon le sexe, Laurentides et ensemble du Québec, 2014-2018 (tableau statistique). [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil15/societe/marche_trav/indicat/tra_remuneration15.htm

⁹ Institut de la statistique du Québec. (2016). Régions. Bulletin statistique régional – Laurentides. Édition 2016. Gouvernement du Québec. (p. 13). [Version PDF] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2016/15-Laurentides.pdf>

¹⁰ Institut de la statistique du Québec. (2018). Caractéristiques du marché du travail selon le sexe, population de 15 ans et plus, Laurentides et ensemble du Québec, 2014-2018, Taux d'activité, taux d'emploi, part du temps partiel, taux de chômage (tableau statistique). [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil15/societe/marche_trav/indicat/tra_sexe15.htm

MARCHÉ DE L'EMPLOI : Des travailleuses cantonnées dans quatre secteurs d'emploi

Bien que certaines des professions autrefois réservées aux hommes – médecine, droit, notariat – attirent de plus en plus de femmes, on s'est peu attardé à la situation des femmes qui ont cessé leurs études après le secondaire ou qui ont choisi une formation professionnelle et qui exercent, par exemple, les métiers d'esthéticienne, de serveuse, de caissière, de coiffeuse ou de vendeuse. Ces métiers regroupent une part importante de la main-d'œuvre féminine et sont, la plupart du temps, peu rémunérés, précaires et peu valorisés.

En comparaison, les emplois manuels qui exigent au plus un diplôme d'études secondaires et qui sont à majorité masculine sont nettement mieux payés que les emplois de services qu'exercent les femmes. Ces dernières semblent ainsi éprouver, encore aujourd'hui, plus de difficulté non seulement à se trouver un emploi, mais à en trouver un de qualité équivalente à ceux que décrochent leurs homologues masculins. S'il faut poursuivre les efforts pour un meilleur accès aux métiers traditionnellement masculins pour les femmes, il faudrait aussi rehausser la valeur accordée à la plupart des métiers traditionnellement féminins, revalorisation qui se traduirait notamment par une rémunération plus élevée et une amélioration des conditions de travail.

Dans les tableaux ci-dessous, nous pouvons observer que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes et elles ne travaillent pas dans les mêmes secteurs.

Population active totale âgée de 15 ans et plus selon la profession – Classification nationale des professions (CNP) 2016 – Données-échantillon (25 %)¹¹.

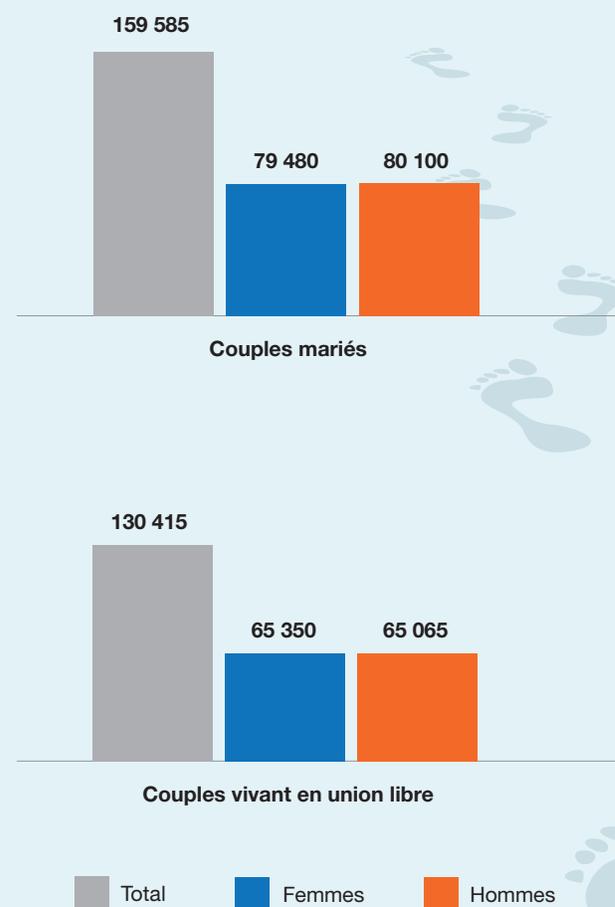
Professions	Femmes	Hommes
Vente et services	28,7 %	20,2 %
Affaires, finance et administration	23,3 %	8,3 %
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	17,2 %	6,0 %
Secteur de la santé	11,8 %	2,0 %
Gestion	8,0 %	13,3 %
Arts, culture, sports et loisirs	3,0 %	2,2 %
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	2,7 %	8,7 %
Fabrication et services d'utilité publique	2,6 %	6,5 %
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	2,2 %	30,3 %
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	0,5 %	2,5 %

ÉTAT MATRIMONIAL : L'union libre rend les femmes économiquement plus vulnérables

À l'heure actuelle, le Québec est la seule province canadienne qui ne garantit pas la même protection aux conjointes et aux conjoints vivant en union libre, qu'aux couples mariés ou unis civilement. En cas de séparation, aucune obligation alimentaire pour le conjoint le plus vulnérable financièrement, ni aucune règle régissant le partage du patrimoine familial ne sont prévues. Considérant tout ce qui a été dit précédemment sur les facteurs contribuant à la plus grande pauvreté des femmes, le risque de se retrouver dans une situation économique précaire en cas de séparation est beaucoup plus important pour les conjointes vivant en union libre.

Chez les Laurentiens en 2016, nous observons une majorité de couples mariés par rapport à ceux vivant en union libre. Dans le cas de ces derniers, il est intéressant de noter que plusieurs – presque à proportion égale entre les femmes et les hommes –, font le choix de vivre en union libre. Cette situation peut vulnérabiliser les femmes en cas de séparation.

État matrimonial de la population des Laurentides, données de 2016¹²

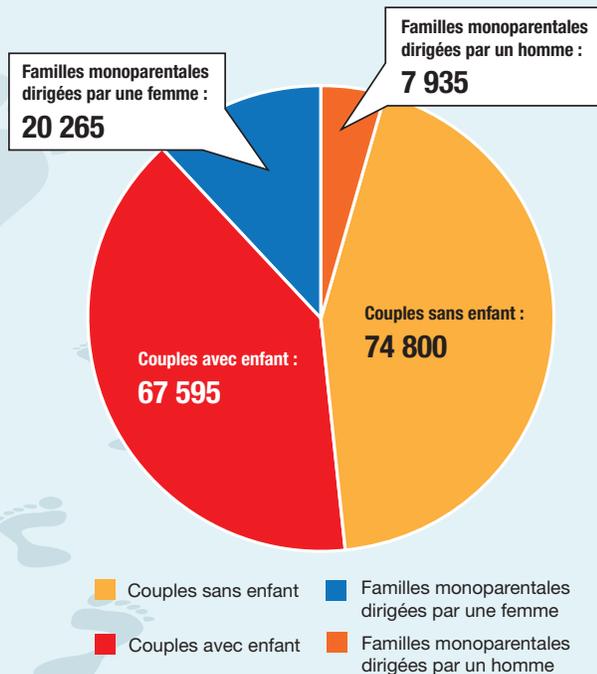


SITUATION FAMILIALE : Quand monoparentalité rime avec pauvreté

Ce sont majoritairement les femmes qui sont responsables des familles monoparentales. Un défi souvent parsemé d'embûches et qui augmente les risques de vivre dans la précarité à différents niveaux. Comme le souligne le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes dans son dépliant *Femmes, santé et pauvreté* : « La pauvreté des femmes, conjuguée à la monoparentalité et à l'isolement social, qui souvent vont de pair, font un cocktail explosif mettant leur santé en péril.¹³ »

Sur près de 170 600 familles que comptaient la région des Laurentides en 2016, 16,5 % étaient monoparentales¹⁴.

Proportion des familles selon la structure, recensement de 2016 pour les Laurentides



Une personne à la tête d'une famille monoparentale devra assumer seule le coût du loyer et des autres comptes. Les statistiques de 2015 démontrent qu'elle devra le faire avec un revenu médian après impôt beaucoup moins important que celui des familles composées d'un couple :

- Familles comptant un couple : 70 790 \$
- Familles monoparentales 42 990 \$¹⁵.
- En 2014, 22,2 % des familles monoparentales affichaient un taux de faible revenu, alors que ce dernier était de 4,1 % chez les familles comptant un couple¹⁶.

VEILLIR AU FÉMININ : Plusieurs défis à prévoir

Considérant tout ce qui a été dit précédemment, il est clair qu'à l'heure de la retraite, les femmes ont moins épargné et elles ont des revenus moindres que ceux de leurs homologues masculins. Par ailleurs, leur espérance de vie plus longue et le choix d'un conjoint généralement plus âgé qu'elles font qu'à partir de 65 ans, elles sont moins susceptibles que les hommes de vivre en couple et cette différence s'accroît à mesure qu'elles vieillissent. Les femmes seront donc plus souvent seules à assumer les coûts de la vie au quotidien, ceux liés à l'habitation, aux services et aux soins à domicile et elles disposeront d'un revenu inférieur à celui des hommes pour le faire. En outre, les femmes consacreront davantage de temps que les hommes du même âge à soutenir leur proche (conjoint, enfants, petits-enfants, etc.)¹⁷. Au-delà de 75 ans, leur taux d'incapacité sera toutefois plus élevé que chez les hommes¹⁸.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 17,9 % de la population des Laurentides en 2018¹⁹. Il était prévu, selon les pronostics de 2012, que ce chiffre augmente à 27 % en 2036²⁰. Une concentration plus importante de femmes âgées dépassant la moyenne régionale se retrouve dans les MRC des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil, des Laurentides et d'Antoine-Labelle²¹.

¹¹ Statistique Canada. (2016). Profil du recensement. Recensement de 2016. Les Laurentides, Québec [Région économique]. [Division de recensement Québec et Québec (fichier de microdonnées à grande diffusion)]. [En ligne] <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=ER&Code1=2455&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Laurentides&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Labour&TABID=1>. La responsabilité liée aux calculs des pourcentages, à l'utilisation et à l'interprétation de ces données est entièrement celle de l'auteur.

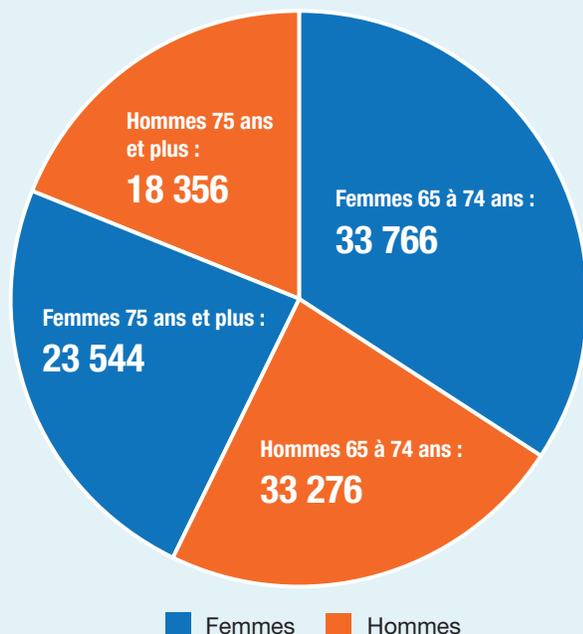
¹² Statistique Canada. (2016). Profil du recensement. Recensement de 2016. Les Laurentides, Québec [Région économique]. [Division de recensement], Québec et Québec [Province] (fichier de microdonnées à grande diffusion). [En ligne] <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=ER&Code1=2455&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Laurentides&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Families,%20households%20and%20marital%20status&TABID=1> [Version PDF] Pour lire le portrait de chaque MRC et territoire équivalent de la région des Laurentides.

¹³ BERNIER, Julie. (2000). Femmes santé et pauvreté (dépliant), Réseau québécois d'action pour la santé des femmes. (p. 1). [Version PDF] <http://rqasf.qc.ca/files/pauvrete.pdf>

¹⁴ Statistique Canada. (2016). Profil du recensement. Recensement de 2016. Les Laurentides, Québec [Région économique]. [Division de recensement], Québec et Québec [Province] (fichier de microdonnées à grande diffusion). [En ligne] <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=ER&Code1=2455&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Laurentides&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Families,%20households%20and%20marital%20status&TABID=1>

¹⁵ Institut de la statistique du Québec. (2018). Revenu médian après impôt des familles, selon le type de famille, Laurentides et ensemble du Québec, 2011-2015. [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil15/societe/fam_men_niv_vie/rev_dep/mfr_rev_med_tot15.htm

Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans les Laurentides en 2017²²



Sachant que le coût d'un loyer moyen d'un appartement en résidence pour personnes âgées est de 1 697 \$ sur la Rive-Nord de Montréal (Blainville, Sainte-Thérèse, Lorraine, Saint-Eustache, Rosemère), de 1 629 \$ à Saint-Jérôme et de 1 598 \$ dans les autres arrondissements des Laurentides²³, il est évident que de nombreuses femmes devront trouver d'autres façons de se loger à l'âge de la retraite

L'URGENCE DE SE MOBILISER PAR TOUS LES MOYENS

Lorsqu'une femme vit en situation de précarité ou de pauvreté, presque tous les aspects de sa vie en sont affectés et elle devient davantage vulnérable à subir différentes formes d'abus et de violences. L'espoir d'un avenir meilleur peut sembler inaccessible, compte tenu des possibilités limitées d'augmenter ses revenus si on tient compte des facteurs d'appauvrissement décrits précédemment.

D'où l'importance de travailler en amont, d'une part, pour contrer les violences faites aux femmes, et d'autre part, pour créer des conditions favorables à leur autonomie économique tout au long de leur vie.

Pour ce faire, il est de mise de lutter contre le décrochage scolaire des filles, de promouvoir la diversification de leurs choix de carrière, de soutenir l'intégration et le maintien des femmes dans des métiers traditionnellement masculins, mais aussi de valoriser ceux qui sont traditionnellement féminins, que ce soit sur le plan des revenus ou des conditions de travail. D'autres moyens, tels que l'instauration de mesures de conciliation famille-travail-études dans les entreprises, l'accès aux transports collectifs et à des services de garde à des heures variées (jour, soir et nuit) ont également avantage à être mis en œuvre pour faciliter l'accès des femmes et des mères aux études et au marché du travail.

Pour celles qui sont en situation de grande vulnérabilité, il est urgent de se mobiliser pour répondre à des besoins fondamentaux, dont celui de se loger dans un lieu sécuritaire. À cet effet, les témoignages de femmes en difficulté recueillis par les groupes membres du RFL au fil des ans font état d'insécurité financière et alimentaire, de stress intense et de détresse psychologique qui mènent notamment à des problèmes de santé physique et mentale. C'est pourquoi le RFL lance un appel à l'action aux éluEs pour améliorer rapidement l'offre de logements sociaux et communautaires abordables et sécuritaires pour assurer le bien-être de ces femmes et de leurs enfants.



¹⁶ Institut de la statistique du Québec. (2017). Régions. Bulletin statistique régional – Laurentides. Édition 2017. Gouvernement du Québec. (p. 8). [Version PDF] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/15-Laurentides.pdf>

¹⁷ Institut de la statistique du Québec. (2012). Vitrine sur le vieillissement. Vieillesse : réalités sociales, économiques et de santé. Répartition des proches aidants selon le nombre moyen d'heures consacrées chaque semaine à l'aide selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2012 (graphique). [En ligne] <http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/vieillesse/index.html?theme=soutien-entraide&tab=7>

¹⁸ Institut de la statistique du Québec. (2012). Vitrine sur le vieillissement. Vieillesse : réalités sociales, économiques et de santé. Taux d'incapacité selon l'âge et le sexe, Québec, 2010-2011 (graphique). [En ligne] <http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/vieillesse/index.html?theme=sante-bien-etre&tab=8>

¹⁹ Institut de la statistique du Québec. (2018). Le bilan démographique du Québec. Fiche régionale : Région 15 – Laurentides (p. 144) [Version PDF]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2018.pdf>

²⁰ Institut de la statistique du Québec. (2012). Vitrine sur le vieillissement. Vieillesse : réalités sociales, économiques et de santé. Proportion et effectifs des 65 ans et plus, Québec, régions administratives et régions métropolitaines (RMR), 1996-2036, Québec, 2010-2011 (graphique). <http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/vieillesse/index.html?theme=population&tab=4>

²¹ Institut de la statistique du Québec. (2017). Régions. Bulletin statistique régional – Laurentides. Édition 2017. Gouvernement du Québec. (p. 6). [Version PDF] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/15-Laurentides.pdf>

²² Institut de la statistique du Québec. (2018). Population selon le groupe d'âge et le sexe, Laurentides et ensemble du Québec, 2001, 2006, 2011 et 2013-2017. (tableau statistique). [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil15/societe/demographie/demo_gen/pop_age15.htm

²³ Résidences-Québec.ca. (2018). Le coût moyen d'un loyer pour aînés dans les Laurentides. [En ligne] <https://blog.residences-quebec.ca/fr/le-cout-moyen-dun-loyer-pour-aines-dans-les-laurentides/>

LES RECOMMANDATIONS

Manifestement, cet état des lieux aurait pu constituer une longue liste d'actions nécessaires pour favoriser l'autonomie économique de toutes les femmes et améliorer leurs conditions de vie. Toutefois, le Réseau des femmes des Laurentides a choisi délibérément de cibler deux actions centrées sur l'accès au logement abordable et sécuritaire pour les femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE NO 1 :

Développer des logements sociaux et communautaires abordables, sécuritaires et facilement accessibles aux femmes

Le logement est la plus importante dépense des ménages. Au Canada, celui-ci est considéré comme inabordable si le locataire doit déboursier 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour le payer. Dans ces conditions, il lui faudra en effet couper dans la nourriture, les vêtements, les fournitures scolaires, voire les médicaments pour boucler son budget. Comme le démontre le tableau suivant, cette situation affecte 36,7 % des ménages locataires des Laurentides. Ces données non sexuées ne permettent toutefois pas de comparer les proportions d'hommes et de femmes concernées.

Ce genre de situation peut mener les femmes à faible revenu à faire des choix douloureux afin d'éviter de se retrouver à la rue; continuer à demeurer avec un conjoint violent, tolérer différentes formes d'abus, notamment de la part d'un employeur ou d'un propriétaire de logement, accepter de vivre dans un logement insalubre, ou encore avoir recours à ce qu'on appelle de l'itinérance « cachée » ou « dissimulée ». Cette forme d'itinérance est difficile à documenter, puisque les femmes vont vivre temporairement avec la famille, des amis (voire des inconnus), dans leur voiture ou n'importe où ailleurs lorsqu'elles n'ont nulle part où aller.

Pour prévenir ou contrer ces situations inacceptables, l'accès au logement social et communautaire abordable, sain et sécuritaire offre aux femmes une solution concrète et salutaire. Il s'agit non seulement d'un droit, mais aussi d'une condition pour un développement harmonieux et une meilleure qualité de vie.

Proportion des ménages dont 30 % ou plus du revenu total est consacré aux coûts d'habitation dans la région des Laurentides en 2016²⁴

MRC	Ménages locataires		Ménages propriétaires	
	Nombre	%	Nombre	%
Deux-Montagnes	3 510	36,5	3 565	11,9
Thérèse-De Blainville	5 290	32,0	5 295	12,0
Mirabel	1 580	27,6	1 535	11,2
Rivière-du-Nord	7 715	40,7	5 570	15,3
Argenteuil	1 805	39,0	1 485	14,8
Pays-d'en-Haut	2 270	45,6	2 880	18,3
Laurentides	2 405	39,6	2 790	17,6
Antoine-Labelle	1 500	33,4	1 585	13,4
Total région des Laurentides	25 875	36,7	24 705	13,9
Total province de Québec	457 375	33,7	275 980	12,9

²⁴ Conseil régional de développement social des Laurentides. (2018). Viser la santé et la qualité de vie dans nos milieux. Les avantages du logement social, communautaire et abordable (p.16) [Version PDF] http://crdsl.com/images/logement/Viser_la_sante_avantages_logement.pdf

Un manque de logements sociaux et communautaires dans les Laurentides

Dans une étude approfondie sur le logement social réalisée en 2009, la Conférence régionale des Laurentides indiquait : « Considérant la tournée de consultation dans les huit MRC et les remarques des divers participants, on peut affirmer que l'offre de logements sociaux ne répond pas à la demande actuelle et ne répondra pas à la demande future. » Les participants ont par ailleurs affirmé que « la demande de logements sociaux est supérieure à l'offre pour tous les types de clientèles, que les listes d'attente sont longues et que le temps d'attente peut dépasser deux ou trois ans. »²⁵.

Dans un autre document fort pertinent sur cette question – *Viser la santé et la qualité de vie dans nos milieux. Les avantages du logement social, communautaire et abordable* –, le Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL) démontrait que cette conclusion était toujours d'actualité. En effet, le nombre de logements sociaux et communautaires a augmenté d'environ 20 % dans la région entre 2006 et 2016. Mais cette hausse est due au programme d'aide financière à la personne – Programme Supplément au Loyer (PSL) – plutôt qu'à la construction de nouvelles habitations à loyer modique (HLM)²⁶.

Un contexte favorable pour le développement de logements sociaux et communautaires

Alors que le gouvernement fédéral déploie sa *Stratégie nationale sur le logement du Canada – Un chez-soi d'abord*²⁷, et que la région reçoit du gouvernement provincial des sommes liées au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)²⁸ et au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)²⁹, le contexte est particulièrement favorable au développement de logements sociaux dans la région. D'autant plus que les municipalités et organisations sociales peuvent maintenant compter sur le Groupe de ressources techniques (GRT) Laurentides pour les accompagner à différents

niveaux de leurs démarches : définition des besoins en termes de logement social, constitution des comités de gestion, recherche de terrain et d'immeubles, financement des projets, choix des professionnels, déroulement des projets, appels d'offres et suivi des travaux sur les chantiers.

L'espoir de combler le cruel déficit en matière de logements sociaux et communautaires dans les Laurentides est enfin permis! Les efforts concertés de l'ensemble des éluEs et autres acteurs et actrices du développement social de la région, dont vous faites partie, peuvent permettre de répondre à un besoin criant de la population la plus vulnérable et, par le fait même, de réduire les inégalités sociales au sein de notre communauté.

Le concept de logement social et communautaire

Le logement social et communautaire se définit comme « une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit ».

Rappelons brièvement que le logement social désigne plus spécifiquement le logement public, c'est-à-dire subventionné par l'État. Il s'agit des habitations à loyer modique (HLM) gérées par les offices d'habitation, où les locataires sélectionnés selon leur condition socioéconomique paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu, ainsi que des unités de Supplément au loyer (PSL) dont les locataires paient un loyer similaire à celui d'une HLM, mais qui peuvent se trouver dans une coopérative d'habitation, un organisme à but non lucratif (OBNL) ou le marché privé. Ces habitations (HLM et PSL) sont destinées à des ménages à faible revenu. Quant au logement communautaire, il désigne une formule de logements dont la propriété est collective, de type coopératif ou associatif. Ces deux types se caractérisent par un mode de gestion démocratique de l'habitation³⁰.



²⁵ Conférence régionale des élus des Laurentides. (2009). Habiter les Laurentides. L'habitation et le logement social. Un portrait et des constats. (p.81 et 91) [version PDF] <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/centredoc/NS24065.pdf>

²⁶ Conseil régional de développement social des Laurentides. (2018). Viser la santé et la qualité de vie dans nos milieux. Les avantages du logement social, communautaire et abordable (p. 9) [Version PDF] http://crdsl.com/images/logement/Viser_la_sante_avantages_logement.pdf

²⁷ Gouvernement du Canada. (2018). Stratégie nationale sur le logement : Un chez-soi d'abord [En ligne] <https://www.chezsoidabord.ca/> [Version PDF] <https://www.chezsoidabord.ca/pdfs/Canada-National-Housing-Strategy-fr.pdf>

²⁸ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2017). Fond d'appui au rayonnement des régions (FARR) [En ligne] <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/>

Actions spécifiques

Considérant la recommandation de développer des logements sociaux et communautaires abordables, sécuritaires et facilement accessibles aux femmes, nous proposons les actions spécifiques suivantes :

- **Constituer un fonds de développement de logements sociaux et communautaires dans chaque municipalité régionale de comté (MRC);**
 - **Adopter des politiques sur le logement social et communautaire dans les municipalités;**
 - **Instaurer une réserve de sites (terrains et bâtiments privés ou municipaux) situés près des services, desservis par les transports collectifs et intégrés dans la communauté, en vue d'y inclure des logements sociaux et communautaires;**
 - **Développer et soutenir à court terme différentes formes de logements sociaux et communautaires pour répondre aux besoins urgents de clientèles variées (HLM, coopératives d'habitation, OBNL);**
 - **Financer la rénovation des logements sociaux existants qui le nécessitent et les rendre sécuritaires;**
 - **Promouvoir les subventions du Programme de Supplément au Loyer (PSL) auprès des propriétaires d'immeubles locatifs. *Note : Sans se substituer au logement social, cette solution peut contribuer à soutenir les femmes de façon temporaire. En effet, les PSL sont financés pour un certain temps et doivent donc être renouvelés, ce qui laisse les personnes qui en bénéficient dans une certaine incertitude et précarité, contrairement au logement social qui offre une solution durable dans le temps;***
 - **Amener les promoteurs à réserver un pourcentage de logements sociaux dans tout développement de projet d'envergure;**
 - **Travailler en concertation avec les groupes de femmes et autres organismes du milieu afin d'adapter les logements sociaux et communautaires aux réalités et besoins des femmes;**
- **Soutenir financièrement les organismes qui répondent aux besoins particuliers de certaines clientèles habitant dans les logements sociaux et communautaires (victimes de violence conjugale, avec dépendances, judiciarisées, à risque d'itinérance, etc.)**
 - **Faire pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il s'engage à financer davantage le développement à court terme de logements sociaux et communautaires dans les Laurentides – incluant des logements adaptés aux besoins des femmes handicapées (pouvoir qui relève de la compétence provinciale) –, et à assouplir les normes d'accès à ces logements sociaux;**
 - **Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les projets de développement de logements sociaux et communautaires.**

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national. L'ADS discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet : l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi. Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait³¹.



²⁹ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2017). Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : Un revenu de base pour une société plus juste [version PDF] https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf

³⁰ FOREST, Danielle, Stéphanie MILOT, Lise ST-GERMAIN et Sandy TORRES. (2016). Le logement social et communautaire dans la dynamique territoriale : retombées socioéconomiques des projets d'habitation AccèsLogis au Québec, rapport de recherche pour le Groupe des partenaires nationaux sur le logement social et communautaire (coordonné par le RQDS), par Centre de recherche sociale appliquée et Sandy Torres, en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais (p. 2) [version PDF]. <http://agrteq.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-Retomb%C3%A9esLSC-2016.pdf>. Voir les définitions contenues dans le site Web de l'AGRTQ. [<http://agrteq.qc.ca/habilitation-communautaire>].

³¹ Secrétariat à la condition féminine. (2019). ADS : Définition. [En ligne] <http://www.scf.gouv.qc.ca/ads/definition/>

RECOMMANDATION GÉNÉRALE NO 2 :

Soutenir la mise sur pied de maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale

En 1999, 172 000 Canadiennes ont subi une forme quelconque de violence après la séparation de couple. Parmi celles-ci, 22 % mentionnaient que la sévérité de la violence a augmenté suite à la séparation³². La sécurité est un besoin essentiel auquel répondent les maisons d'hébergement de 2^e étape. La sûreté et la sécurité personnelles sont bien souvent les premières raisons qui poussent les femmes à emménager dans une maison d'hébergement de transition.

Qu'est-ce que la violence conjugale post-séparation?

C'est la violence conjugale qui se manifeste sous toutes ses formes en contexte post-séparation. On entend par contexte post-séparation le moment où la femme prend la décision de mettre fin à la relation et qu'elle s'inscrit dans une démarche de réorganisation de vie et de reprise de pouvoir. C'est une période où les stratégies de domination et de contrôle de l'ex-conjoint se transforment, se multiplient et perdurent, exposant ainsi la femme et ses enfants à un plus grand risque d'atteinte à leur sécurité (psychologique et physique) pouvant aller jusqu'à l'homicide³³.

Les maisons d'hébergement de 2^e étape³⁴ s'inscrivent dans le continuum de services en matière de violence conjugale au Québec.

Leur mission est :

- d'accueillir en hébergement, par l'entremise de logements sécuritaires, les femmes avec ou sans enfants, qui décident de quitter leur conjoint violent;

- d'offrir une gamme de services spécialisés en violence conjugale post-séparation (VCPS) pour soutenir les femmes dans leurs démarches médicales et psychologiques, juridiques et judiciaires, économiques et financières;
- de proposer aux femmes et aux mères des activités favorisant la reconstruction de l'estime de soi et la réappropriation de leur plein potentiel.

Qu'est-ce qu'une maison d'hébergement de 2^e étape?³⁵

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement une maison d'hébergement de transition, aussi appelée maison de 2^e étape, est « un logement sûr offrant des services d'appui (y compris l'appui provenant des autres résidentes) et d'aiguillage aux femmes qui ont besoin d'un séjour plus long que ce que peuvent offrir les centres d'hébergement d'urgence ».

En plus d'offrir aux femmes violentées en contexte conjugal un logement abordable et sécuritaire, les maisons d'hébergement de 2^e étape donnent accès à des services de soutien psychosocial. Ces services ont pour objectifs de briser le cycle de la violence conjugale et d'offrir aux femmes qui la subissent et à leurs enfants une chance de réorganiser leur vie. Les femmes y poursuivent une démarche de dévictimisation et d'empowerment. Le séjour en maison de 2^e étape permet d'avoir accès à du support, tout en facilitant la création d'un réseau social et la rupture de l'isolement. Ces maisons aident les femmes violentées à faire la transition vers un logement régulier ainsi que vers l'autonomie affective et financière.



³² L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. (2019). [En ligne] <http://www.alliance2e.org/wordpress/>

³³ DERAICHE, Chloé et GOUGH, Nancy. (2018). L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. Qu'est-ce que la violence conjugale postséparation? (feuilleton).

³⁴ Ibid.

³⁵ L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. (2019). [En ligne] <http://www.alliance2e.org/wordpress/>

Des besoins accrus, mais aucune maison d'hébergement de 2^e étape dans les Laurentides

L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale³⁶ est un regroupement provincial qui compte actuellement 18 maisons membres réparties dans dix régions du Québec. À ce jour, elle offre 117 logements de transition actifs (35 autres ouvriront leurs portes en 2019) et 11 chambres, ainsi que des services spécialisés en violence conjugale post-séparation.

Dans les Laurentides, on ne compte aucune maison d'hébergement de 2^e étape. Pourtant, selon l'avis des intervenantes des cinq maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants de la région, le besoin est bien réel. En 2017, ces refuges d'urgence ans ont hébergé globalement 320 femmes et 280 enfants.

Après avoir trouvé temporairement refuge en maison d'hébergement suite à une situation d'urgence, ces femmes doivent composer avec plusieurs circonstances complexes et stressantes, que ce soit au niveau de leur santé et de leur sécurité (et celles de leurs enfants, le cas échéant), ainsi qu'au niveau des aspects financier, juridique, familial et professionnel.

Plusieurs d'entre elles ont par ailleurs dû quitter leur domicile en laissant une grande partie de leurs biens matériels derrière elles. Il va sans dire que l'état psychologique de ces femmes peut être précaire et que le soutien qui leur sera apporté à cette étape difficile de leur vie est crucial.

Au printemps 2018, le gouvernement québécois a annoncé un investissement historique de 3,2 millions pour financer la mise sur pied de maisons d'hébergement de 2^e étape dans la province et assurer l'accessibilité à des services post-séparation en violence conjugale. Quatre organismes membres du RFL – La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides (Mont-Laurier), L'Ombre-Elle (Sainte-Agathe-des-Monts), La Maison d'Ariane (Saint-Jérôme) et la Citad'Elle (Lachute) – entendent profiter de cette occasion pour concrétiser leur projet de mettre sur pied une maison d'hébergement de 2^e étape dans leur MRC respective. Elles sont déjà en contact étroit avec L'Alliance provinciale qui les guide dans cette démarche. Les maisons d'hébergement ont également besoin du soutien des éluEs et des acteurs et actrices du développement social pour atteindre leurs objectifs et ainsi répondre aux besoins des femmes qu'elles accueillent.

Occupation des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants dans les Laurentides entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

	Nombre de places d'hébergement	Nombre de femmes hébergées	Nombre d'enfants hébergés	Refus d'admission par manque de places
Le Mitan (Sainte-Thérèse)	16 places (10 chambres)	72	53	110 femmes 90 enfants
La Citad'Elle (Lachute)	13 places (6 chambres)	63	42	12 femmes
La Maison d'Ariane (Saint-Jérôme)	17 places (9 chambres)	73	77	150 femmes 81 enfants
L'Ombre-Elle (Sainte-Agathe-des-Monts)	13 places (6 chambres)	66	58	49 femmes 38 enfants
La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides (Mont-Laurier)	12 places (7 chambres)	46	50	20 femmes 16 enfants
TOTAL	71 places	320	280	341 femmes 225 enfants

³⁶ L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. (2019). [En ligne] <http://www.alliance2e.org/wordpress/>

Actions spécifiques

Considérant la recommandation de soutenir la mise sur pied de maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale, nous sollicitons les actions spécifiques suivantes :

- **Adresser une lettre d'appui en faveur du développement de maisons de 2^e étape auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides;**
- **Soutenir financièrement le développement de maisons de 2^e étape;**
- **Offrir un terrain ou une infrastructure pour permettre la construction de maisons de 2^e étape.**

Pour contacter les maisons concernées :

LA CITAD'ELLE DE LACHUTE

(Lachute)

Personne ressource :

Caroline Limoges

Courriel :

climoges@citadellelachute.ca

Téléphone :

450 562-7797

LA MAISON D'ARIANE

(Saint-Jérôme)

Site Web :

www.maisondariane.ca

Personne ressource :

Fannie Roy

Courriel :

arianecoordo@maisondariane.ca

Téléphone :

450 432-8005

L'OMBRE-ELLE

(Sainte-Agathe-des-Monts)

Site Web :

www.lombrelle.qc.ca

Personne ressource :

Myriam Tison

Courriel :

serv.externe@lombrelle.qc.ca

Téléphone :

819 326-1321

LA PASSE-R-ELLE DES HAUTES-LAURENTIDES

(Mont-Laurier)

Site Web :

www.maisonpasserelle.com

Personnes ressources :

Roxane Prenovost

Courriel : **coordo@maisonpasserelle.com**

Caroline Brunet

Courriel : **info@maisonpasserelle.com**

Téléphone :

819 623-1523



VISONS L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE ET SÉCURITAIRE POUR LES FEMMES DANS LES LAURENTIDES!

Les recherches, les statistiques et la réalité démontrent que les femmes sont plus pauvres que les hommes, et ce, qu'elles vivent dans les Laurentides ou ailleurs dans la province. Ensemble, nous avons le devoir – et le pouvoir – de poser des gestes concrets pour améliorer les conditions de vie de toutes femmes, et plus particulièrement de celles qui sont les plus vulnérables.

Se loger est un droit fondamental. Il est donc impératif de développer à court terme des logements sociaux et communautaires abordables, sécuritaires, facilement accessibles et adaptés aux besoins des femmes qui en ont le plus besoin. Sachant qu'elles sont particulièrement susceptibles de subir de la discrimination lorsqu'elles sont à la recherche d'un toit, nous recommandons fortement de prioriser les demandes d'accès des mères monoparentales, des femmes seules, vieillissantes, handicapées, immigrantes, victimes de violence conjugale ou post-séparation.

Un point de bascule salubre pour les femmes

Nous insistons sur ce point : l'accès au logement social et communautaire abordable et sécuritaire peut marquer un point de bascule dans la vie des femmes en situation de vulnérabilité. Plutôt que de s'enfoncer dans la pauvreté, cela peut leur permettre concrètement de reprendre le pouvoir sur leur vie.

Quant à l'urgence d'instaurer des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale, est-il nécessaire de justifier davantage? Ces ressources essentielles permettent aux femmes d'obtenir un lieu de vie sécuritaire, un soutien psychosocial et du temps pour se reprendre en main.

L'accès au logement social et communautaire adapté à leurs besoins peut marquer un point de bascule dans la vie éprouvante des femmes en situation de vulnérabilité.

Plutôt que de s'enfoncer dans la pauvreté, cela peut leur permettre concrètement de reprendre le pouvoir sur leur vie.

Travaillons ensemble

Nous vous invitons à soutenir ces démarches par toutes les façons possibles. Les travailleuses des groupes de femmes de la région font déjà un travail remarquable sur le terrain, directement auprès des femmes qu'elles accueillent sans discrimination. Selon la mission de leurs organismes respectifs, elles leur permettent notamment de briser leur isolement, d'exprimer leur vécu, de développer des liens de solidarité avec d'autres femmes et de s'informer. Par la relation d'aide, l'accompagnement, des activités variées et des actions collectives, elles favorisent également leur empowerment.

La reconnaissance, la promotion et le soutien de ces organisations demeurent essentiels pour leur permettre de poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Chaque acteur et chaque actrice a un rôle à jouer. Merci de vous investir...

Ensemble nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour toutes les femmes et permettre à chacune de faire un pas de plus vers son autonomie économique.



LES MEMBRES DU RFL

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

- CALACS-Laurentides
- L'Élan – CALACS

Centres de femmes

- Carrefour des femmes du Grand Lachute
- Centre de femmes Liber'Elles
- Centre Rayons de femmes Thérèse-De Blainville
- Centre de femmes les Unes et les Autres
- La Colombe, centre de jour pour femmes
- Signée Femmes, le centre de femmes

Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

- Maison d'accueil Le Mitan
- L'Ombre-Elle
- La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides
- La Citad'Elle de Lachute
- La Maison d'Ariane

Organismes communautaires et regroupements comportant un volet Condition féminine

- Droits et Recours Laurentides
- Fonds d'Emprunt des Laurentides
- Association des retraitéEs de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ)
- Centre d'Accompagnement Personnalisé pour Jeunes Enceintes ou Mères (CAP JEM)
- Le Phare des AffranchiEs

Syndicats – Comité condition féminine

- Syndicat de la fonction publique provinciale (SFPQ), Laurentides-Lanaudière-Outaouais
- FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)
- Conseil central des Laurentides - CSN



*La région des
Laurentides compte*

304 922

femmes...



**VOILÀ AUTANT DE
BONNES RAISONS D'UNIR
NOS FORCES POUR LEUR
ASSURER UN AVENIR MEILLEUR!**



La référence régionale en condition féminine

Réseau des femmes des Laurentides
342, rue Parent, Saint-Jérôme QC J7Z 2A2
Tél. : 450 431-1896
femmeslaurentides.org